



Commission des dynamiques territoriales

61050 - Autres opérateurs d'aménagement et d'urbanisme

Proposition de partenariat opérationnel entre le Département du Bas-Rhin et le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Bas-Rhin pour l'année 2017 et d'approbation de la convention d'objectifs et de moyens correspondante.

Rapport n° CP/2017/264

Service gestionnaire :

L620 - Service Emploi, attractivité et innovations territoriales

Résumé :

Ce rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'approuver une proposition de partenariat opérationnel pour l'année 2017 à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Bas-Rhin, en accompagnement des politiques départementales de l'habitat et du logement, et des collèges, ainsi que les termes du projet de convention d'objectifs et de moyens correspondante.

L'article L.121-7 du code de l'urbanisme indique que « les Communes ou établissements publics compétents peuvent avoir recours aux conseils du CAUE lors de l'élaboration, de la révision ou de la modification de leurs documents d'urbanisme ».

Dans ce cadre, les principales missions des CAUE sont les suivantes :

- le conseil aux particuliers pour les interventions relatives à la construction neuve, la restructuration-extension et la réhabilitation de logements,
- le conseil aux collectivités pour des projets d'équipement public ou d'aménagement,
- les actions de sensibilisation et d'information.

Dans le prolongement du partenariat opérationnel mis en place de longue date entre le Département du Bas-Rhin et le CAUE du Bas-Rhin, il est proposé à la Commission Permanente de décider de poursuivre ce partenariat en 2017.

Il est ainsi proposé à la Commission Permanente d'approuver le projet de programme d'action partenarial entre le CAUE et le Département du Bas-Rhin.

Les actions d'accompagnement des politiques départementales de l'habitat et du logement, et des collèges, à réaliser par le CAUE, privilégieraient les champs d'intervention suivants :

- la participation aux points Info'Habitat 67 sous la forme de conseils et d'expertise, en articulation avec les interventions de l'ADIL, des opérateurs du PIG Renov'Habitat 67 et du CEP-CICAT ;
- une contribution aux espaces d'exposition des points Info'Habitat 67 et aux actions de sensibilisation du grand public (rénovation de l'habitat, économies d'énergie, etc.) ;
- le conseil aux particuliers dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif départemental relatif à l'habitat traditionnel bas-rhinois (dispositif des maisons alsaciennes), et l'organisation d'ateliers pour le conseil à l'auto-réhabilitation ou l'auto-construction de l'habitat ;

- l'intervention en articulation avec les politiques départementales en matière d'habitat (dispositif Quartier plus 67, démarche de revitalisation des centres-bourgs ...), notamment dans le cadre de la mise en œuvre des Contrats départementaux de développement territorial et humain ;
- les actions d'information et de formation du CAUE au bénéfice des collègues (enseignants, élèves) sous la forme d'actions de sensibilisation (qualité architecturale et environnementale du bâti, etc.).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention d'objectifs et de moyens à conclure pour 2017 précisant les différentes thématiques d'études à mener intéressant le Département du Bas-Rhin. Ce projet de convention est joint au présent rapport.

Lors de sa réunion du 2 mars 2017, la commission des dynamiques territoriales s'est prononcée favorablement sur les termes de ce projet de convention, ainsi que sur le montant que le Département souhaite garantir au CAUE du Bas-Rhin, à savoir 1 045 000 € pour l'année 2017.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission permanente du Bas-Rhin, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve le programme des actions d'accompagnement des politiques départementales de l'habitat et du logement, et des collègues à réaliser par le CAUE en 2017 ;*
- *approuve les termes du projet de convention d'objectifs et de moyens pour 2017, annexé à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Bas-Rhin;*
- *autorise son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 19/06/17

Le Président,



Frédéric BIERRY